

M. Benjamin: En y ajoutant quelque chose.

M. Baker (Grenville-Carleton): Nous n'avons pas contesté un seul de leurs amendements, bien que certains étaient tout à fait hors de propos. Mais je vais citer ces précédents à l'appui de ma thèse. Après certaines protestations de mes collègues, j'ai dit bien franchement au leader du parti néo-démocratique à la Chambre, le vertueux député de Winnipeg-Nord-Centre, que, à notre avis, son attitude était contraire à toute éthique.

Des voix: Oh, Oh!

M. Baker (Grenville-Carleton): Peut-être n'a-t-il pas apprécié, mais c'est ce que nous lui avons dit. Il a eu ce sourire aussi glacé que le reflet d'un cerceuil d'argent et il a continué à proposer des amendements. Mais pour une fois que nous en faisons autant, le voilà qui jette les hauts cris. Je ne vais pas citer à la Chambre tous les amendements que le député a proposés, mais j'en donnerai deux exemples que la présidence a jugés recevables, puisqu'ils se rattachaient à la motion initiale. Mais, les voilà qui interviennent, ce qui me porte à croire que le député de Winnipeg-Nord-Centre a une double conception de la moralité, une pour lui-même et l'autre pour les autres membres de la Chambre.

Des voix: Bravo!

M. Baker (Grenville-Carleton): La motion du 10 février dernier en est un premier exemple. Voici ce que nous avons proposé:

Que la Chambre blâme le gouvernement de n'avoir pas provoqué la création d'emplois au Canada, en particulier au Québec et dans les provinces de l'Atlantique, et qu'elle le presse d'agir immédiatement et résolument, notamment en présentant sans tarder un budget.

Le chef du Nouveau parti démocratique, appuyé par le leader à la Chambre, a proposé un amendement de cinq paragraphes. Je vais le lire car Votre Honneur pourra voir le contraste qu'il forme avec la belle simplicité de notre motion, comme avec les questions dont elle traitait, bien que la présidence ait jugé à ce moment-là qu'il était tout à fait recevable. Voici l'amendement proposé à notre motion du 10 février:

Qu'on modifie la motion en y ajoutant les mots suivants:

«La Chambre presse également le gouvernement

- 1) de réduire immédiatement l'impôt sur le revenu des particuliers à faibles et moyens revenus pour améliorer leur pouvoir d'achat et sortir du marasme économique actuel,
- 2) de remettre immédiatement en œuvre toutes les grandes entreprises fédérales d'équipement, d'encourager les provinces et municipalités à faire de même et, simultanément, de lever toute restriction au financement conjoint de ces entreprises,
- 3) d'augmenter immédiatement, après consultation avec les provinces, les budgets d'établissement affectés aux aménagements de terrains et aux logements coopératifs et destinés aux économiquement faibles,
- 4) de lancer immédiatement un programme subventionné de réparation et de rénovation des logements appartenant à des pensionnés, des invalides ou des familles économiquement faibles, et
- 5) de lancer immédiatement, de concert avec les provinces, un programme d'isolation ou d'amélioration de l'isolation de toutes les habitations, programme qui non seulement créerait des emplois mais économiserait aussi de l'énergie.»

● (1330)

Autrement dit, notre jour d'opposition qui portait sur le chômage dans l'Est du Canada est devenu en vertu de cet amendement permis par la présidence, un jour ordinaire durant lequel les néo-démocrates pourraient nous dire comment ils s'y prendraient pour accorder aux contribuables des dégrèvements de plusieurs milliards et en dépenser des mil-

Pipe-line de la vallée du Mackenzie

liards d'autres tout en combattant l'inflation. Il n'y a plus rien à dire. Si cet amendement était recevable, comme a dû le penser le leader à la Chambre du NPD sinon il ne l'aurait pas proposé, et s'il nous servait de modèle en la matière, je n'entreprendrais aucune crainte pour l'amendement que nous avons proposé aujourd'hui.

J'ajouterai, monsieur l'Orateur, que nous aurions pu passer toute la journée à débattre des motions de procédure mais nous nous en sommes abstenus. Pendant le débat, le chef de l'opposition a mentionné la motion du 23 février. Ce jour-là, nous avions proposé:

Que la Chambre regrette que le gouvernement n'ait pas établi et appliqué, en ce qui concerne les ressources énergétiques non renouvelables que sont le pétrole et le gaz, des politiques qui soient, actuellement ou plus tard, équitables, justes ou adéquates pour les Canadiens ou les provinces canadiennes.

C'était une motion bien claire. Le député de Nanaimo-Cowichan-Les Îles (M. Douglas) avait ensuite présenté un amendement visant à ajouter les mots suivants à la motion:

... et que la Chambre exprime l'opinion que la construction projetée d'un pipe-line dans la vallée du Mackenzie ne sert pas au mieux les intérêts des Canadiens.

Cet amendement s'éloignait certainement du sujet de notre motion. Si cet amendement était acceptable, et c'est ce que la présidence avait décidé à ce moment-là, notre amendement doit être lui aussi tout à fait recevable. Cependant, vu le deuxième amendement, la présidence devrait essayer de voir si la motion d'aujourd'hui contrevient à une règle bien précise. C'est la décision que devra prendre la présidence vu l'amendement présenté par le NPD le 23 février. La présidence doit décider si la motion présentée par le NPD va à l'encontre de la règle qui veut qu'on ne puisse présenter la même motion deux fois pendant une session. C'est exactement ce que les néo-démocrates ont fait et Votre Honneur voudra peut-être rendre une décision à ce sujet. La Chambre devrait se demander s'il vaut la peine d'écouter des gens qui ont déclaré il y a plus de deux mois que leur opinion était déjà arrêtée, avant même que tous les faits n'aient été présentés.

M. Goodale: C'est ce que Joe Clark a fait lundi.

M. Baker (Grenville-Carleton): J'affirme respectueusement à la présidence que notre amendement constitue une modification pertinente de la motion principale. Il est certainement plus pertinent que les deux trouvailles du député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) que je viens de citer. Le choix qu'offre notre amendement est important pour bon nombre de députés. Si Votre Honneur pense qu'on peut trouver un moyen de décider rapidement si de tels amendements sont pertinents ou non, j'en serai très heureux. D'autre part, si les néo-démocrates acceptaient qu'on ne puisse proposer aucun amendement aux motions présentées une journée réservée à l'opposition, nous pourrions éviter des discussions comme celle que nous avons maintenant, car c'est leur parti qui présente le plus d'amendements à la Chambre.

En l'absence d'un tel accord, nous avons autant le droit que ces messieurs à ma gauche de proposer des amendements. J'estime que, selon les précédents invoqués par la personne qui fait opposition aujourd'hui, cet amendement est parfaitement recevable. Si je puis me permettre, ce devrait être une des questions sur lesquelles la Chambre devra se prononcer aujourd'hui.